

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la Commune de ROUSSET
Séance du 22 janvier 2026 à 18 heures

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mr Philippe PIGNON, Président ;

Date de la convocation : 14 janvier 2026

Présents : MM. Pignon Philippe, Aubert Mireille, Canal Patricia, Eymard Régine, Espoto Gilbert, Gaisnon Jeanne, Gournay Anne, Hobel Laurence, Lerda Pascale, Marianelli Dominique, Smedding-Touraille Sabine.

Absents/Excusés : MM. Reffet Frédérique, Walter Jean-Pierre, Arrighi Lisette, Hoube Ludovic.

Secrétaire de séance : Anne GOURNAY

Le quorum étant atteint Monsieur le Président déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour ;

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025
- Compte-rendu des décisions du Président ;

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association des « Restos du Cœur »
--

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration, qu'alors que la pauvreté en France ne cesse de s'aggraver, l'association des « Restos du Cœur », qui a lancé sa 41^{ème} campagne, ne sait pas si elle aura les moyens de faire face à cette hausse constante de bénéficiaires.

Monsieur le Président indique que le C.C.A.S souhaite continuer à apporter un soutien financier à l'association afin que celle-ci puisse continuer à apporter une assistance bénévole aux personnes les plus démunies, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose de verser à l'Association des « Restos du Cœur », une subvention d'un montant de 1 000,00 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE.

OBJET : Attribution d'aides sociales facultatives
--

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur des demandes d'aides formulées par des personnes ou des familles en précarité, confrontées à des difficultés majeures ou ponctuelles,

Bénéficiaires	Nature de l'aide sollicitée	Montant attribué
	Aide au loyer	351,00 €

Il est précisé que l'aide sera directement versée au bailleur SFHE.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.

La Secrétaire de séance

Anne GOURNAY



Le Président

Philippe PIGNON